L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

DIMANCHE, 24 AOUT 1884.

Le *Meschacébé*, paroisse St-Jean-Baptiste, Louisiane, du 23 août:

Un estimable habitant de la Frenière, M. François Grand, nous a rendu visite cette semaine. Il nous a appris que l'établissement prospérait rapidement et que, maintenant que la crevasse de Bonnet Carré ne tracassait plus les habitants de cette industrieuse colonie, ils se disposaient à marcher de l'avant et à améliorer leurs charmantes habitations. Le sol de la Frenière est fertile et convient essentiellement à la culture du chou, qui y est pratiquée sur une vaste échelle. C'est de là que provient la plus grande partie des choux qui se vendent sur le marché de la Nouvelle-Orléans. Les jardin, situés sur les bords du lac Pontchartrain, sont protégés de ses eaux par des digues moins formidables que celles de la Hollande, mais dont la construction et l'entretien sont une grande charge. Les pâturages sont abondants, et les habitants de la Frenière élèvent beaucoup d'animaux.

Ne semble-t-il pas curieux que cette colonie, qui appartient à St. Jean-Baptiste et n'est séparée du grand fleuve qui tranche en deux la paroisse que par une distance de cinq milles, n'ait aucun moyen de communication avec la partie riveraine et en soit complètement séparée? Faute d'un chemin, les communication? s'opèrent par la voie de la Nouvelle-Orléans, et alors que, par une route taillée à travers la cyprière, les cinq milles pourraient être franchis en moins d'une heure, il faut actuellement quarante-huit heures pour aller à la Frenière et en revenir, et faire une route de *cent seize milles*.

Ce n'est pas que la moindre difficulté s'oppose à la création d'une route. Partant du voisinage de l'habitation Chaffe, la route traverserait une forêt de quatre milles, où l'abatage de quelque arbres serait à peu près le seul travail nécessaire pour ouvrir la circulation. Les amoncellements de sable déposés par la crevasse de Bonnet Carré ont considérablement élevé le terrain, et la bêche n'y aurait presque rien à faire. Le chemin coûterait une somme insignifiante et aurait pour résultat de réunir deux portions séparées de la paroisse, qui auraient avantage à se mieux connaître.

Dans l'état actuel des choses, les habitants de la Frenière sont des étrangers pour nous. Il leur faut parfois se rendre au siège de la paroisse et c'est tout un grand voyage qu'il leur faut entreprendre. Ils ne peuvent exercer leurs droits de citoyens au moment des élections, faute de pouvoir se rendre au "poll".

Nous ne ferons aujourd'hui que signaler cette lacune à notre juri de police, toujours si disposé à suivre la voie du progrès et à faire les améliorations que demande l'intérêt public. Comme il s'est si souvent signalé par ses œuvres d'amélioration, nous nous permettons de lui en suggérer une nouvelle, dont l'accomplissement serait un bienfait pour la population qu'il représente si dignement, en même temps qu'un acte de justice envers une colonie toujours fidèle à acquitter ses taxes et qui n'a jamais profité des dispositions faites de l'argent public.

— Bons lecteurs et gentilles lectrices, nous voudrions bien vous raconter beaucoup de nouvelles locales, mais puisqu'il ne se passe rien parmi nous, que voulez vous que nous vous racontions? Nous pourrions inventer quelques faits, mais ils n'auraient aucun intérêt, et puis nous tenons à toujours parler de choses réel·es.

St. Jean-Baptiste traverse en ce moment sa période annuelle de calme et ne fournit rien à la chronique.

Nous pouvons cependant dire que la jeunesse s'amuse beaucoup par ce temps chaud. Les bals du samedi soir ne lui suffisent pas: elle organise des pics nics et des fêtes champêtres sous les frais ombrages et passe le temps agréablement. Elle n'a pas tort.

La moisson du riz avance rapidement avec le beau temps qui la favorise. A part quelques légères ondées cette semaine, le beau temps s'est maintenu. Jupiter a tiré un peu du canon, mais les nuées ont passé sur nos têtes pour aller crever plus loin.

— Vendredi soir est décédé M. Simon Savoie, jeune homme de 18 ans, fils de M. Jules Savoie. Le défunt a succombé à une fièvre cérébrale et inflammatoire après quelques jours de maladie.

Samedi soir, un homme que toute la population estimait, M. Bazile Terrade, expirait quelques heures après être rentré chez lui. Il était depuis longtemps débile et souffrant et tout annonçait que sa fin était prochaine. M. Terrade était âgé d'environ 60 ans et était né en France. Venu en Louisiane depuis une trentaine d'années, il s'était fait remarquer par son amour du travail, son noble cœur et sa probité.

Mardi est morte, sur la rive droite, Mme Ulysse Laurent, née Rosa Barré, à l'âge de 27 ans et 8 mois.

E—La malle ferme pour les bureaux situés entre Bonnet Carré et Vicksburg, tous les matins à 8:15 heures; pour la Nouvelle-Orléans, tous les soirs à 5 heures.

La malle arrive de la Nouvelle-Orléans tous les matins à 9:15 heures; de Vicksburg et bureaux intermédiaires, chaque soir à 6 heures.

Les lettres à enregistrer sont reçues chaque jour, le dimanche excepté, de 8 heures du matin à 4 heures du soir.

Les mandats et les billets de poste sont vendus chaque jour, le dimanche excepté, entre 9 heures du matin et 3 heures du soir seulement. En aucun cas, il ne sera fait exception à cette règle et aucun mandat ni billet ne sera fait pour le lendemain.

La poste sera ouverte tous les jours, le dimanche excepté, de 8 heures du matin à midi et de 1 heure à 4 heures du soir. Le dimanche, elle sera ouverte de 9:15 à 10:15 heures du matin pour la livraison des correspondances seulement.

Les lettres ordinaires doivent être déposées dans la boite au lieu d'être remises au guichet de la poste.

Une découverte des plus intéressantes, au point de vue archéologique, vient d'être faite à Tulette (Drôme). On a trouvé, à 1,500 mètres de cette commune, en extrayant du gravier pour les chemins, une louve en bronze, ayant dû servir d'enseigne militaire romaine. La louve tourne la tête à droite, en arrière, comme si elle regardait les deux jumeaux qu'elle allaitait, mais qui, malheureusement, ne sont plus en place. Elle était primitivement fixée sur un socle de même métal, ainsi que le prouvent les tenons placés au-dessous des pattes; on voit qu'elle en été arrachée d'une manière violente, car une des pattes de devant a été rompue en son milieu, et les autres, tordues par le bas, n'ont pas conservé leur écartement primitif naturel.

Elle est revêtue d'une assez belle patine produite par le temps; l'œuvre est d'un bon style et d'une bonne époque.

Ses dimensions étant assez restreintes (10 centimètres de longueur seulement, il semblerait que cette enseigne ne fût pas celle d'une légion, mais seulement d'une de ses divisions, car la louve était un emblème commun à beaucoup de cohortes et de manipules.

Elle a dû être perdue ou enfouie par ses défenseurs à la suite de quelques combats contre les Cavares ou les Voconces, dont les révoltes furent réprimées, à l'époque de Cicéron, par Fonteius, ou sous Auguste, par une cohorte de la 21e légion, lors de la colonisation d'Orange.

M. Léon Morel, receveur particulier des finances de Carpentras, s'est empressé de faire l'acquisition de cette pièce pour sa collection. Nous apprenons qu'il va l'envoyer à Saint-Germain pour y être moulée, attendu que notre Musée des antiquités nationales ne possède pas un seul exemplaire de l'espèce même en moulage.

Mme la marquise de Bois-Hébert vient de quitter Paris pour se rendre à Marseille, afin de soigner les malades atteints du choléra.

La marquise, dont l'arrivée avait été télégraphiée par le ministère, s'est rendue immédiatement à l'hôpital du Pharo, où elle a trouvé auprès de tout le personnel de l'hôpital l'accueil le plus cordial et le plus sympathique.

Vêtue d'une [illegible] robe de coton, elle s'est aussitôt [illegible] aux infirmières de l'hôpital, et elle prodigue aux malheureux cholériques les soins les plus empressés et les plus dévoués.

Alimentation —Vous rendriez à vos lecteurs, et à moi en particulier, un signalé service en indiquant un moyen d'avoir de l'eau bien fraîche, quand on n'a à sa disposition ni glace, ni cave froide!

H. B.

R —Le meilleur procédé consiste à se procurer une gargoulette arabe: il est facile d'en trouver partout. La gargoulette est une sorte de cruche en terre poreuse, d'une contenance de un à cinq litres; on la remplit d'eau filtrée et on la place au grand air, sur un balcon ou sur une fenêtre, de préférence en plein soleil. Au bout de quelques heures, le contenu a diminué d'un quart par le fait de l'évaporation, et l'eau qui reste est extrêmement fraîche.

Un pochard, sortant d'un cabaret, à un de ses copains:

—Moi, si j'étais noble, je voudrais m'appeler le comte de Château-Margaux

Les Frères de la Doctrine Chrétienne.

Mr. Ed. Drumont a consacré, dans la *Liberté* du 4 août, un article fort intéressant aux Frères de la Doctrine Chrétienne, à l'occasion de la mort du frère Irlide; nous en extrayons les passages suivants:

Paris a fait cette semaine de magnifiques funérailles au frère Irlide. Les hommes illustres se pressaient en foule derrière le cercueil de ce religieux, modeste entre tous, qui avait cherché toujours à cacher sa vie et à montrer ses œuvres. Des escouades d'enfants attendaient à chaque rue pour remplacer leurs camarades, afin que fût payée par tous la dette de reconnaissance que tous avaient contractée envers le chef d'un ordre essentiellement populaire.

Sans doute on n a pas revu là cette admirable unanimité qui donna aux obsèques du frère Philippe le caractère d'un deuil national. L'œuvre de haine a porté ses fruits; si tant de calomnies, tant d'attaques, tant de railleries n'ont pu détacher la masse des Frères, elles empêchent, jusqu'à un certain point, l'expression des sympathies secrètes chez cet ouvrier parisien qui, de tous les êtres, est le plus sensible au respect humain, le plus accessible à la crainte du ridicule.

Quel ordre, cependant, est plus démocratique que celui là? Le Frère est peuple des pieds à la tête, il a cette tournure un peu lourde, cette gaucherie particulière aux fils de paysan. Les figures, ennoblies par le rayonnement de la bonté, apparaissent toujours un peu vulgaires. La tristesse s'y lit depuis quelques années, et sans être bien vieux, nous avons connu un Frère plus gai, plus souriant, non pas plus dévoué assurément, mais plus heureux dans son dévouement.

Qu'elle est dure, en effet, quand on y réfléchit, qu'elle serait pénible, si un idéal supérieur ne la soutenait, l'existence du Frère des écoles chrétiennes! Prenez cette vie, de la jeunesse à la vieillesse, et considérez quelle destinée sévère. D'autres connaîtront les joies de la famille, le bien-être relatif; celui-ci est condamné à voir se succéder sans cesse des générations qui passent pour faire place à d'autres: il a de l'enfant les années les moins agréables, les années d'ignorance, d'entêtement, de taquinerie; il lui faut faire entrer l'A B C dans des cervelles parfois bien rebelles, corriger les instincts pervers, lutter obstinément avec le mal, et quand il est à bout de forces, aller finir dans un précaire asile que les radicaux voudraient encore enlever à la vieillesse de ces braves gens.

Parmi nous—et je parle des mieux trempés, des mieux assurés de leur foi—qui accepterait un tel sort, qui se vouerait à un tel apostolat?

La population parisienne, effective ment, s'est définitivement prononcée contre la laïcisation. Malgré des pressions de toutes sortes, les écoles libres ne peuvent recevoir tous les enfants qu'on leur amène, voilà l'évidence. Paris est attaché aux Frères; il le prouve plus qu'il ne le dit; il se souvient que ces pacifiques étonnèrent par leur stoïque courage les officiers allemands qui les voyaient aller ramasser des blessés sous les obus et les balles. Qui ne se rappelle en quels termes magnifiques l'Académie française a loué ces héros obscurs en leur décernant le prix offert par la ville de Boston, pour les plus beaux actes de patriotisme accomplis pendant la guerre de 1870.

"Nous l'avouons avec fierté, disait le rapporteur, quand il a fallu choisir celui qui en est le plus digne, les faits de courage et de dévouement, d'abnégation et de sacrifice se sont trouvés si nombreux que le choix nous a paru impossible. Dans notre enquête, nous n'avons trouvé parmi nous qu'une chose; l'égalité devant le patriotisme. C'est alors que nous avons eu la pensée de donner à ce prix le caractère le moins personnel et le plus collectif possible. Nous l'avons donné à un corps entier, aussi modeste qu'il est utile, que tout le monde connaît, que tout le monde estime, et qui, dans ces temps malheureux, s'est acquis une véritable gloire par son dévouement. Nous voulons parler de l'Institut des Frères des écoles chrétiennes. Vous savez à quelle carrière ils consacrent leur vie et avec quel dévouement désintéressé, avec quelle paternelle simplicité ils l'accomplissent."

M. Francisque Sarcey, alors, ne parlait pas des Frères avec moins d'éloquence et de justice.

"Cette belle conduite, disait-il, qui a été célébrée dans tous les partis, même les plus avancés, a conquis à leur cause bien des sympathies et dissipé de nombreuses préventions.

"Que demande-t-on aux Frères de la Doctrine chrétienne dans la nouvelle campagne qui va s'ouvrir chez nous contre l'ignorance? Rien de plus et rien de moins que ce qu'ils ont fait dans la guerre de 1870.

"Prétend on les éliminer de l'instruction publique?

"Il n'a jamais été question de cette niaiserie, qui serait une horrible ingratitude. Qui, nous le savons, il y a des fous qui ne seront jamais contents, à moins de fermer ces humbles écoles, où la plupart des enfants du peuple ont appris le peu qu'ils savent, et de mettre à la porte les braves gens qui les tiennent après les avoir bien injuriés.

"Mais ce sont des fous.

"Un de nos plus sérieux griefs contre la Commune, c'est d'avoir abattu les images du Christ....d'avoir, avec un infâme et stupide acharnement, persécuté des religieux qui distribuaient aux fils de l'ouvrier le bienfait de la première instruction.

"Nous souhaitons que les Frères de la Doctrine chrétienne poursuivent librement leur œuvre de civilisation et de charité."

Que les Frères ne s'attristent donc point outre mesure des attaques incessantes dont ils sont l'objet! qu'ils reprennent leur sourire, leur bonne humeur d'autrefois! L'abbé Sicard, dans le beau livre dont nous parlions l'autre jour, nous a montré à quel résultat avait abouti l'effort véritablement gigantesque accompli par la Convention pour effacer l'idée chrétienne du cœur et de l'intelligence de la France. Les écoles religieuses étaient les seules fréquentées avant même qu'un signe de Napoléon fît cesser le carnaval. Il en sera de même cette fois. Seulement, au lieu de sang comme sous la Terreur, c'est l'or qui aura coulé à flots pour construire dans les moindres hameaux des palais scolaires où rien ne manque....que les élèves.

D'après le rapport du consul de France à Barcelone, "bien que nous ayons des rivaux sérieux, en Espagne, parmi les étrangers, la situation de notre commerce, sur le marché catalan, est encore bonne. Toutefois, nos négociants commettraient une imprudence qui leur serait funeste, s'ils s'endormaient dans une sécurité complète. Ils ont déjà perdu du terrain, dans certaines branches d'industrie, et, désormais, ils auront, de plus en plus, à lutter contre la concurrence étrangère.

" Les maisons françaises doivent donc redoubler d'activité et envoyer ici, ajoute le consul, des représentants nombreux, sérieux et connaissant parfaitement la langue du pays, s'ils ne veulent pas être peu à peu évincés par leurs compétiteurs.

" Barcelone constitue un important débouché pour nos produits et possède un grand nombre de maisons très prospères et parfaitement honorables avec lesquelles on peut traiter en toute sécurité.

" Ajoutons que nos compatriotes viennent de créer une Chambre de commerce française à Barcelone."

On nous écrit, d'autre part, de Barcelone:

" Le marché espagnol délaisse de plus en plus les papiers et les cartons français; il demande exclusivement, aujourd'hui, ces articles à l'Allemagne et à la Belgique. La France continue seulement à fournir quelques papiers en qualité supérieure et de luxe, ainsi qu'une certaine quantité de livres.

" Le fait est d'autant plus regrettable, pour notre industrie, que la consommation de ces articles est très importante en Espagne, comme on peut le voir par les chiffres suivants:

" L'Allemagne en a vendu 1,301,309 kil.; la Belgique, 909,417 kil.; la France 697,275 kil.; l'Angleterre, 179,515 kil. et l'Autriche, 113,830 kil."

Tous les isthmes sont, paraît-il, dans notre siècle, destinés à devenir des détroits et toutes les presqu'îles à être séparées du continent:

Le projet d'un canal à travers le Holstein et reliant, par la ligne la plus courte, la mer du Nord à la Baltique, est sérieusement abordé par le gouvernement allemand.

Commençant à l'ouest, près des bouches de l'Elbe, ce canal finirait aux environs de Kiel; de telle sorte que les navires n'auraient plus besoin de doubler toute la presqu'île du Jutland et de passer par le Sund chaque fois qu'il s'agit d'aller de la Baltique dans la mer du Nord, et "vice versâ."

Le sort est aveugle, à moins qu'il ne soit très malin,

Pendant un an, les réclames, les coups de tamtam, les évocations les plus bizarres ont fait miroiter aux yeux du public un gros lot de cent mille francs.

Et v'lan! Le billet qui gagne le lapin n'est pas placé.

Nous ne voyons qu'un moyen d'arranger la chose: faire lotir les cinq cent mille francs entre tous les Français qui n'ont pas pris de billet; ceux qui en avaient pris ayant dès à présent perdu leurs chances.

DEMANDES.

ON demande une bonne nourrice pour un jeune enfant. Elle doit se munir de bonnes recommandations; elle doit parler le français, l'anglais. S. Heiman, magasin de chaussures, coin Baronne et Poydras. 24 août—1f

Demande de chambres—En permanence, deux grandes chambres ou trois petites non meublées, mais centralement situées. S'adresser, indiquant le prix de location, Boite 2987 Post Office en ville. 24août—1f

On demande—Comme bonne d'enfants, une femme parfaitement digne de confiance, à qui on donnera un bon salaire. S'adresser au No 259, rue de, co n Prytania. 24août - 1f

A VENDRE.

A vendre—Pour cause de départ, la grocerie située coin sud-ouest St. Philippe et Bourgogne. Pour informations s'adresser sur les lieux. 24 août—4f

A vendre—A bon marché une machine à vapeur en parfait état, ainsi qu'une machine à fendre le bois. On les vendra ensemble ou séparément. S'adresser, au coin des rues Dumaine et Marais. 24 août—2f

A vendre—Une grocerie. S'adresser à l'encoignure Bourbon et Marais. 17 août 17,19,21,24,25,27

A vendre—Un débit de Café, au marché Dryades, en bon état, et ayant une bonne clientèle. S'adresser à Jacob Schwob, North End, Dryades Market. 23août—2f

A vendre—La belle et confortable propriété No 76, Dumaine, entre Royale et Bourbon, S'adresser à F. Le Besque, 97, Passage de la Bourse, près Conti. 22 août—15f

A vendre—Grocerie de famille, coin Villeré et Columbus, faisant de bonnes affaires. On donnera des raisons satisfaisantes pour la vente. S'adresser à la grocerie. 20 août—7f

A vendre.—Une belle et vaste résidence cottage avec grand corridor au centre, ouverture sur les quatre côtés, jardin, etc., située No 98 rue Champs-Elysées presque en face de la Place Washington. S'adresser à G. A. Lanaux, 73 rue Decatur. 17 août—15 f

A vendre.—En totalité ou en partie, l'habitation "O léans" située sur la rive droite du fleuve Mississipi, à environ 6 milles au-dessous d'Alger ayant environ 45 arpents de face au fleuve sur 40 de profondeur. S'adresser à G. A. Lanaux, 73 rue Decatur. 17 août—15 f

A vendre, à bon marché, un lot de vieux journaux, bons pour envelopper des marchandises. S'adresser au bureau de l'*Abeille*. 29 avril

PERDU—Lundi soir, le 18 août, une vache couleur tigre, avec des taches blanches, elle est marquée sur la hanche droite aux lettres G. P. La personne qui indiquera où on peut la trouver recevra une récompense de $5. S'adresser chez PIERRE ANNE, coin St Patrick et Dufossat. 28 août—2f

GODCHAUX

MARCHAND DE

VÊTEMENTS

CONFECTIONNÉS

—ET—

d'Articles de Toilette

81, 83 et 85 rue du Canal.

Notre grande vente à sacrifice a commencé, et nous invitons respectueusement le public à venir se rendre compte du bon marché que nous leur offrons en fait de

Vêtements Confectionnés

; Avec le plus grand soin,

Nous les offrons à la réduction considérable de

50 Pour Cent!

16juil—

INSTITUTIONS.

Collége St-Isidore,

Au coin des rues Peters et Reynes, 3ème District, Nouvelle-Orléans

LES COURS REGULIERS dans ce pensionnat s'ouvriront le 1er septembre. Les enfants y reçoivent une instruction commerciale, comprenant l'étude des langues française et allemande. Pour le prospectus s'adresser au Rév. J. SCHERER, C.S.C., Président.

21 aout—1m Mar.Jeu.Dim

Collége du Mont Ste-Marie,

Emmitsburg, Maryland.

LA réouverture aura lieu le 5 septembre. Il y a trois départements: Classique, Commercial et Théologique

Conditions: Département classique, par semestre	$150
Département de commerce	$140
Département des juniors	$125

S'adresser au Très Rév Wm Byrne, Président, ou à Ernest Lagarde professeur de langue moderne et de littérature anglaise.

Pour plus amples informations s'adresser chez Hy Trémoulet, 7, rue Decatur.

Pour les Louisianais il y aura des vacances à la Noël afin que les élèves de cet Etat puissent prendre part à la célébration du Centenaire. Ces vacances dépendront du nombre des élèves.

6 juillet—3 m—Mar.Jeu.Sam.

Académie de St-Joseph.

Coin des rues St-Philippe et Galvez.

LE 1er septembre prochain aura lieu la réouverture des classes des élèves internes et externes de cette institution. Les parents sont invités à ne pas retarder, par une prolongation des vacances, les progrès de leurs enfants.

20 août—au 1er sept

Louisiana State University and Agricultural and Mechanichal College,

Baton Rouge, Lne.

Ouverture du cours le 7 octobre 1884.—Clôture le 4 juillet 1885. Enseignement gratuit avec l'usage libre de la Bibliothèque.

Pour de plus amples informations, s'adresser à

D. F. BOYD, Président.

12aout—au1oct

Institut commercial de St Aloysius dirigé par les frères du Sacré-Cœur, encoignure Chartres et Quartier.

L'ouverture des classes de cette Institution aura lieu le 1er lundi de septembre prochain.

L'enseignement est basé sur les études des branches commerciales, et ne laisse rien à désirer quant à l'éducation morale et religieuse.

Le français et l'allemand sont enseignés sans prix extra.

Pour l'intérêt particulier du succès des études, les parents sont priés d'envoyer leurs enfants dès l'ouverture des classes.

L'âge d'admission est de sept à seize ans.

Prix mensuel, payable d'avance, $4 00, $5 00 et $6 00 suivant les cours. 15 aout—1m

INSTITUTION OURTO.

Pensionnat et Externat.

Coin St Philippe et Prieur.

LES cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.

Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Ourto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offerts aux élèves sans prix extra.

Un cours d'Espagnol et d'Allemand appris à l'institut. 17 Aout

Leçons d'Espagnol.

Mlle. E. de MIRANDA continuera à donner des leçons d'Espagnol à domicile, ou chez elle, rue Magazine, coin Jackson, No 184.

26mars—

Hôtels, Sources etc.

AU RENDEZ-VOUS DES AMIS.

Restaurant des Quatre Saisons

—ET—

LAGER BEER SALOON.

Rue de la Meuse, Biloxi, Miss.

JOSEPH CHIAPELLA, Propriétaire.

Repas à toutes heures, bonne table et bon gite Chambres garnies à des prix modérés.

26juin—2m

HOTEL DE L'EUROPE

A BILOXI.

M. BOULO prévient ses amis et le public en général qu'il a disposé sa maison de manière à donner la plus entière satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur patronage. On trouvera en tout temps chez lui une excellente table et tout le confort désirable. Ses prix sont très modérés. 3 mai—4m

RESTAURANT PIZZINI,

182 RUE DU CANAL.

(Presque vis-à-vis du Grand Opéra House.)

NOUVELLE-ORLEANS.

La cuisine est confiée aux soins du célèbre maître-queux JULES SABRIER.

MATHIEU & P. PIZZINI,

PROPRIETAIRES.

Téléphone dans la maison

21 oct—1an

Pension à la Baie St.-Louis.

MME F. S. OGDEN peut prendre quelques pensionnaires à la Baie St.-Louis. Maison vaste et très agréable située près de l'Avenue Ulman. Grandes chambres bien aérées. Bonne table 14 mai

BODLEY BROTHERS

Quartier-général de Voitures,

70, 72, 74 rue St-Charles.

ONT l'assortiment le plus complet de wagons à cannes, charrettes à cannes à 2 et 4 mulets, charrettes à boeufs, do. pour logs, wagons à coton, charrettes à bagages, charrettes pour fermes, charrettes à riz, petites charrettes de toutes dimensions, rais, jantes, brancards, colliers de chevaux, matériaux pour voitures, graisse pour essieux moyeux. Nous appelons l'attention sur nos essieux durcis, nos moyeux forgés à froid et de fermes extra destinés à nos charrettes et wagons, lesquels sont fabriqués dans nos propres usines, à Wheeling, W. Va., avec des matériaux supérieurs et par de très habiles ouvriers. Nous garantissons tout, ne craignons aucune concurrence et nos prix sont aux plus bas possibles.

15mai—1an

Exposition Universelle de l'Industrie et du Centenaire du Coton.

BUREAU DU DIRECTEUR GENERAL, No. 74 rue Baronne, Nlle-Orléans, 21 août 1884.

DES SOUMISSION CACHETEES POUR la fourniture suivante de fer, conformément aux plans et devis enregistrés au bureau du surintendant en chef de l'Exposition Universelle de l'Industrie et du Centenaire du Coton, seront reçues au bureau du Directeur Général de ladite Exposition, No 74 rue Baronne, jusqu'à LUNDI, 25 août 1884, à midi:

400 boulons (bolts) de la tête à l'écrou, tête et écrou carré	1,00?
1200 boulons, 7/8 x9, de la tête à l'écrou, tête et écrou carrés	2,800
236 étriers (*stirrups*) 3/4 fer, 2. 1 1/2 x6 1/2, selon le dessin	1,888
236 plaques, 5/8 fer, 2 1/4 x9, selon le dessin	944
200 bandes (straps) 4x1/2 fer, 2 6x8, selon le dessin	9,400
236 straps, 3x1/2 fer 2. 6x6, selon le dessin	60?
472 boulons, 3/4 fer, 7 1/2 de la tête à l'écrou	800
200 paires plaques d'épissure (splice plates) 4 2x3	12,200
Total de livres	29,692

Toute la fourniture devra être livrée d'ici à trente jours.

23 août—3f

E. A. BURKE, Directeur-Général.

Exposition universelle de l'Industrie et du Centenaire du Coton.

BUREAU DU DIRECTEUR GENERAL, No 74 rue Baronne, Nlle-Orléans. 21 août 1884

DES SOUMISSIONS CACHETEES POUR LA FOURNITURE SUIVANTE DE CLOUS: Seront reçues au bureau du Directeur Général de l'Exposition Universelle de l'Industrie et du Centenaire du Coton, No 74 rue Baronne jusqu'à LUNDI, 25 août, 1884.

196	Barillets	40d.
169	"	20d.
800	"	10d.
1200	"	8d.

Les clous 20d et 40d devront être livrés immédiatement; les clous 10d et 8d, d'ici à trente jours.

23 août—3fs

E. A. BURKE, Directeur Général.

Exposition universelle de l'Industrie et du Centenaire du Coton

BUREAU DU DIRECTEUR GENERAL, No 74 rue Baronne, Nlle-Orléans 20 août 1884.

SOUMISSIONS POUR FOURNIR DES TUYAUX A VAPEUR, SOUPAPES ET AJUSTAGES DE MACHINES A VAPEUR.

DES SOUMISSIONS POUR FOURNIR TOUS les tuyaux à vapeur, toutes les soupapes et tous les ajustages de machines à vapeur, et pour les adapter à celles-ci et aux chaudières installées dans le bâtiment principal, seront reçues à ce bureau jusqu'au 30 du courant. On devra indiquer le taux de l'escompte à faire d'après une liste de prix imprimée qui sera annexée à la soumission, pour les tuyaux, accessoires, soupap s et robinets de toutes grandeurs, de 1/2 pouces à 12 pouces. On spécifiera le genre des soupapes, en distinguant entre les soupapes en cuivre et celles en fer.

Il sera déclaré à part à quel prix par heure, temps régulier et irrégulier, tout le travail, savoir (fitting lenghts, cutting all screws and making all joints, both flange and screws) s'exécutera. Les personnes faisant les soumissions devront fournir tous les outils, toutes les pinces et toutes les tenailles nécessaires au travail

Renseignement: Il y aura quinze batteries, plus ou moins, de chaudières communiquant au principal tuyau à vapeur, avec soupapes d'arrêt entre elles. Il y aura vingt-quatre machines à vapeur, plus ou moins, liées au tuyau principal et aux tuyaux d'épuisement, et 2,000 pieds, plus ou moins, de tuyaux de 6 et 8 pouces sur les côtés extérieurs. Ce sont les tuyaux qui alimenteront toutes les chaudières. Aucun compte d'ajustage ne sera approuvé avant que le travail n'ait été éprouvé sous une pression de 80 livres de vapeur

Les écrous de jointure, le blanc de plomb, les enveloppes de caoutchouc et de chanvre, seront fournis par le Conseil d'Administration. L'atelier et une prise de vapeur pour mettre en mouvement une machine munie d'un tuyau de 8 pouces seront également fournis.

La coupe de tous les tuyaux de plus de 8 pouces, exigeant l'usage d'une scie à vapeur, se fera aussi gratuitement par les soins du Conseil d'Administration.

Les plans pour l'exécution des "flange joints" devront être uniformes et être approuvés par l'Ingénieur consultant en chef

Des soumissions seront reçues de parties différentes soit pour la fourniture des matériaux ou pour l'ajustage, ou d'une seule par le seul chargeant de la fourniture des matériaux et de l'ajustage. On doit se tenir prêt à remplir toutes les conditions dès le 1er octobre.

Pour de plus amples informations, s'adresser au bureau de l'Ingénieur consultant en chef, salle No 12, rue Baronne, No 74.

22 août—au 30

E. A BURKE, Directeur-général.

Exposition Universelle de l'Industrie et du Centenaire du Coton.

BUREAU DU DIRECTEUR-GENERAL, No 74 rue Baronne, Nlle-Orléans, 20 août 1884.

DES SOUMISSIONS POUR LE PRIVILEGE EXCLUSIF DE FOURNIR UN ATELIER DE REPARATIONS DES MACHINES ET D'Y EXECUTER TOUS LES TRAVAUX NECESSAIRES, seront reçus à ce bureau jusqu'au 8 septembre.

Le Conseil d'Administration fournira le bâtiment, avec le charbon et la forge à prix coûtant, l'eau, le gaz ou la lumière électrique.

Chaque personne faisant une soumission devra déclarer qu'elle installera dans l'atelier une forge avec tous ses accessoires (nous allons nous servir des termes anglais pour éviter tout erreur technique):

One engine lathe that will turn the face of a 30-inch pulley, and screw gear with length to cut thread on pipe 16 feet long; one small sise engine lathe with screw gear; one 6 foot planer; one upright drill; one small, plain lathe for light drilling and polishing; four vises; one screw bolt cutting machine; one portable forge; one engine and boiler, with all the shafting adequate to drive the above tools, and also to furnish without charge the room and power to drive a pipefitter's screw cutting machine. The pipefitter to furnish his own shafting, vises and benches.

Chaque personne faisant une soumission fixera le prix qu'elle demande par heure, temps régulier ou irrégulier pour l'usage de chacun des outils mentionnés plus haut, ou tous ensemble, et pour le travail à exécuter dans les Bâtiments; elle déclarera aussi que les matériaux fournis seront tous débités aux prix courants du marché.

Elle s'engagera à exécuter promptement toutes les réparations nécessaires, quel que soit le moment où elle sera appelée à faire le travail. Elle s'engagera aussi à avoir son atelier prêt pour le 5 octobre au plus tard. La Salle des Machines a 1378 pieds de longueur sur 300 de largeur, avec 7 lignes d'arbres de couche de 16,000 pieds de longueur. Les arbres de couche seront mis en mouvement par 24 machines de différentes grandeurs jusqu'à 6.50 H. P., lesquelles feront en même temps fonctionner les appareils électriques.

Tous autres renseignements jugés nécessaires seront fournis par l'Ingénieur consultant en chef, Salle No 12 rue Baronne, No 74.

E A BURKE, Directeur-Général.

22 août—au 8 sept

1°--SURETÉ.

2°---REVENU.

Sept 7 pour cent

30 ANS.

PREMIÈRE HYPOTHÈQUE,

GOLD BONDS!

—DU—

SHELL BEACH R. R.

(M., T. & B. & L. R. R. Co.)

Ces Bons sont garantis par une première et unique hypothèque sur le Shell Beach Railroad (reliant la Nouvelle-Orléans au Golfe du Mexique avec tout son matériel roulant, ses gares, magasins et terrains.

Ils sont émis au chiffre de $1,000 et enregistrés; les coupons sont payables en avril et en octobre, à la Nlle-Orléans et à New York. Le principal et l'intérêt sont payables en or.

Les Bons émis ne représentent que $8,500 par par mille. Il n'existe pas de dette flottante ni de billets non payés d'aucune sorte. Les recettes du chemin garantissent le paiement de l'intérêt d'une manière absolument certaine. La Compagnie possède 550 acres de terre au lac, formant le site de Shell Beach.

Le prix des Bons est fixé au pair avec intérêt. Il n'existe pas sur la place de valeur plus solide et plus sure. Ces Bons commanderont une prime très prochainement. Un certain nombre sera vendu sur ce marché.

S'adresser à la

WHITNEY NATIONAL BANK,

AGENT POUR LA VENTE,

No 137 Rue Gravier.

23juil—1m—Mar Jeu Dim.

Dr. J. B. Perez

Médecin et Chirurgien,

D'une expérience de 25 années dans le traitement et la guérison de tous les maux des ORGANES GENITO-URINAIRES et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une DEBILITE PHYSIQUE, causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, les écoulements, la spermatorrhée et tous les désordres d'une NATURE PRIVEE, traités sans l'usage du mercure, ni d'aucune drogue nuisible. Guérisons garanties. Le rétrécissement de l'urètre guéri par un simple mécanisme, sans douleur. Les maladies de femmes et irrégularités de l'organisme guéries promptement. Le "Female Regulating Elixir" du Dr. PEREZ ne s'obtient qu'à son bureau.

No 6 rue South Rampart.

mars—24—1an

L.S.L.

QUE TOUT

—LE—

MONDE SACHE

Que cette loterie est la seule qui d ns un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

TOUS LES LOTS GAGNANTS

PAYES EN PLEIN,

MAGNIFIQUE OCCASION

—DE—

Faire Fortune!

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

CLASSE I,

—DE—

LA COMPAGNIE DE

LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

Aura lieu à la

Nlle-Orléans,

MARDI, 9 SEPTEMBRE 1884,

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,

DE LA LOUISIANE, ET DU

GEN JUBAL A. EARLY,

DE LA VIRGINIE

GROS LOT

$75.000

1,967 Lots, montant en tout à

$ 2 6 5, 5 0 0.

Le tirage commencera positivement A ONZE HEURES A. M.

A

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 le Billet.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de	25,000,	25,000
1 Lot de	10,000,	10,000
2 Lots de	6,000,	12,000
5 Lots de	2,000,	10,000
10 Lots de	1,000,	10,000
20 Lots de	500,	10,000
100 Lots de	300,	30,000
200 Lots de	100,	20,000
500 Lots de	50,	25,000
1,000 Lots de	25,	25,000

PRIX D'APPROXIMATION

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit	6,750
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit	4,500
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit	2,250
1,967 Lots se montant à	$265,500

CERTIFICAT.

" Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard

J. A. Early

Billet entier. $5; Fractions--Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Note à l'ordre de l'American Express, change de New York, ou traite sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 en plus.)

Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser les lettres enregistrées et faire les mandats sur la poste (money orders) payables à

New-Orleans National Bank

New Orleans, La.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT

Vente pour effectuer un partage.

Succession de Clothilde Mobiliot.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 11,699.

Terrain formant encoignure aux rues Union et Urquhart.

Agréable résidence en bois rue Kerlerec No 49.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur, Bureau, Bienville et Passage de la Bourse,—SAMEDI, 13 septembre 1884, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan de l'hôtel St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu et signé le 8 août 1884.

Les propriétés suivantes, savoir:

1° Un lot de terre formant encoignure, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Union, Français, Morales et Urquhart, lequel lot de terre mesure 31 pieds 11 pouces 7 lignes de face à la rue de l'Union sur une profondeur et façade à la rue Urquhart de 64 pieds.

Ensemble, une maison en bois occupée comme magasin d'épiceries, ayant cinq chambres, hangar, citerne, lieux d'aisance, etc, louée $12 par mois.

2° Un lot de terre situé dans le même district dans l'ilet borné par les rues Kerlerec, St Antoine, Bourgogne et Remparts, lequel lot de terre mesure, mesure française, plus ou moins 25 pieds de face à la rue Kerlerec, sur 145 pieds de profondeur.

Ensemble une maison en bois, No. 49, couverte en ardoises, ayant quatre chambres et une grande galerie derrière; cuisine couverte en ardoises, ayant deux chambres, deux cabinets et galerie sur la façade. Une autre bâtisse en bois, couverte en ardoises, construite dans le fond du terrain, ayant deux chambres avec galerie sur la façade; trois citernes, hangars, lieux d'aisance doubles, cour briquetée, jardin, etc, etc. Le tout en bon état et divisé en trois logements distincts.

La résidence du fond est occupée par les héritiers et la balance est louée $24 par mois.

Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant Chs Rolls, notaire aux frais des acquéreurs, y compris les taxes d'Etat et de ville, dues cette année, en sus du prix de vente.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis des acquéreurs sur le prix de vente.

12 août—12,23,30,—6,13 sept

Succession de Marianne Mercier, épouse de J. P. Barbier et de J. P. Barbier—Nos 11,675 et 11,787.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 13 septembre 1884, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, signé le 5 août 1884, par l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place de l'Honorable Henry L. Lazarus juge de la dite Cour, Division E, maintenant absent en congé—

Quatre lots de terre contigüs, avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situés dans le 3me District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Prosper, Mandeville, Kerlerec et Solidelle, désignés par les Nos 20, 21, 22 et 23—chaque lot mesurant 30 pieds de face à la rue Prosper, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Oct. de Armas, notaire, aux frais de l'acquéreur.

12 aout—12,23,30—6,13 sept

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE DE CONSTABLE.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nlle Orléans—No 4371.—Jean Mialocq vs. un cheval bai.—Procédure in Rem.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par la Deuxième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci dessus, je vendrai à l'enchère publique, le JEUDI, 28 août 1884, à midi, à l'encoignure des rues Esplanade et Bayou St Jean, en face du café Carambat, la propriété suivante, savoir:

Un cheval bai, âgé de six ou sept ans, saisi dans le procès ci dessus mentionné.

Conditions—comptant.

ALFRED BARNES, Constable, Deuxième Cour de Cité de la Nlle-Orléans

18 août—18,22,26 28

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Thomas Hillman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,342 —Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par P. S. Wiltz, Jr., administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

22 août—22,26,31

Succession de Adrian Young ou Yung.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 11,181—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par P. S. Wiltz, J., administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

22 aout—22,26,31

Succession d'Edmund Abell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,959—Division—Attendu que P. S. Wiltz Jr. administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Edmund Abell, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

17août—17,21,26

Succession de Charles H. Lawrence.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,917—Division—Attendu que Wesley E. Lawrence a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles H. Lawrence, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

15août—15 19 24

A. Rochereau & Co. vs. Mme M. L. Grandpré.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,784—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'Encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 30 août 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Cinq certains lots de terre désignés par les numéros quinze, seize, neuf, huit et sept (15, 16, 9, 8 et 7), situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet numéro 442 borné par les rues Rendon Hagan, St Philippe et Ursulines, et mesurant comme suit: le lot numéro seize mesure trente pieds neuf pouces et quatre lignes (30, 9, 4) de face à la rue Ursulines sur une profondeur et façade à la rue Rendon de cent pieds et forme l'encoignure; le lot numéro quinze mesure trente pieds neuf pouces et quatre lignes (30, 9, 4) de face à la rue Ursulines sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent pieds (100) et touche le lot numéro seize ci-dessus décrit; le lot numéro neuf mesure trente-trois pieds neuf pouces et six lignes (33, 9, 6) de face à la rue Rendon sur une profondeur de deux cents pieds un pouce et cinq lignes (200, 1, 5) sur le côté le plus près de la rue Ursulines, et cent quatre vingt neuf, pieds dix pouces et cinq lignes (189, 10, 5) de profondeur sur le côté le plus près de la rue St Philippe sur une largeur dans le fond de trente cinq pieds six pouces et quatre lignes (35, 6, 4); le lot numéro huit mesure trente trois pieds neuf pouces et six lignes de face à la rue Rendon sur une profondeur de cent quatre vingt neuf pieds dix pouces et cinq lignes (189, 10, 5) sur le côté du lot numéro neuf, et cent soixante dix neuf pieds sept pouces et cinq lignes sur le côté du lot numéro sept et sur une largeur dans le fond de trente cinq pieds six pouces et quatre lignes (35, 6, 4); le lot numéro sept mesure trente trois pieds neuf pouces et six lignes (33, 9, 6) de face à la rue Rendon, cent soixante dix neuf pieds sept pouces et cinq lignes (179, 7, 5) de profondeur sur le côté du lot numéro huit et cent soixante neuf pieds quatre pouces et quatre lignes (169, 4, 4) sur le côté vers la rue St Philippe, sur une largeur dans le fond de trente cinq pieds six pouces et quatre lignes (35, 6, 4).

Le tout des dits lots ci-dessus décrits conformément à un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, voyer, en date du 4 juillet 1877, déposé en l'étude de Charles T. Soniat, notaire en cette ville, pour référence

Acquis par la défenderesse de L. A. Billand, conformément à un acte pardevant C. T. Soniat, notaire, en date du 18 octobre 1877

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

29 juil—29 août 5 12,19 24 30

Montura Pratt vs. Succession de Thomas Jordan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,819—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente, à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 2 septembre, 1884, à midi de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Gravier, Commune, Philippa et Baronne. Lequel lot forme l'encoignure nord-est des rues Gravier et Philippa, et mesure au pied anglais, vingt pieds cinq pouces de face à la rue Gravier, sur une profondeur, entre lignes parallèles, et de face à la rue Philippa, de quatre vingt pieds et borné dans le fond par une allée de trois pieds de largeur et pour l'usage en commun du dit lot avec les autres adjacents.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

1 aout—1,8,15,22,29, 2 sept

Emile Bouny vs. Mme Cecilia Crane, veuve de Michael Egan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 11,901.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI 23 septembre 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain ilet de terre situé dans le Sixième District de cette ville, désigné comme ilet numéro quarante deux, borné par l'Avenue Broadway, les rues Esther Chesnut et Wall mesurant trois cents pieds de face sur l'Avenue Broadway et sur la rue Chesnut, et deux cent quarante pieds de face sur chacune des rues Esther et Wall. Le tout conformément à un plan fait par J. A. D'Hémécourt, voyer, en date du 12 juillet 1872 et annexé à un acte passé pardevant Chas T. Soniat, notaire en cette ville, prétendant être une vente faite par Adèle Poirier à Christian Roselius, le 5ème jour de septembre 1872, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent.

Acquis par la défenderesse de Simpson Fox, conformément à un acte passé pardevant Eusèbe Bouny, notaire, le 27 juillet 1882.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans

22 août—22,29—5,12,19,23 sept

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mulet et Charrette, Volailles. Meubles et Effets Mobiliers

Succession Dizier Riche, décédé, Dossier No. 11,554, à l'encan

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet—LUNDI 25 août 1884 à 11 heures du matin sur les lieux, rue Robertson entre Congress et Indépendance dans le Troisième District de cette ville, en vertu d'un et conformément à un ordre de l'Honorable W. T. Houston juge de la cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'honorable N. H. Rightor, juge, de ladite cour, Division D, maintenant absent en congé, en date du 1er août 1884, dossier No. 11,554 dans l'affaire de la succession de Dizier Riche, décédé, à l'encan il sera vendu—

Un mulet et charrette et un lot de volailles. Meubles et effets mobiliers conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Conditions comptant, avant livraison.

13 août—13, 17, 23, à la vente.

Résidence cottage à Alger—Meubles et Effets mobiliers.—Succession de feu Francis J. Carpenter —Cour Civile de District No 11,875 du Dossier.—A l'Encan,

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, 13 rue Carondelet—JEUDI, 18 septembre 1884, à midi, vis-à-vis de la maison de E. G. Rebentisch's et attenant à la maison de cour, Cinquième District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable W. T. Houston, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant en place de l'Honorable A. L. Tissot, Juge de la même Cour, maintenant absent en congé, en date du 14 août 1884, No 11,875 du Dossier, dans l'affaire de la succession de feu Francis Joseph Carpenter, à l'encan, il sera vendu—

1° Un certain terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District (Alger) de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Seguin, Villeré, Delaronde et Bartholemy, désigné par le No 20 et mesurant 34 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue Seguin sur une profondeur de 106 pieds 8 pouces et 7 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une Résidence Cottage en Bois ayant 4 chambres, cuve, etc., et immédiatement après sur les lieux ci-dessus désignés, rue Séguin, il sera vendu.

Un lot de meubles de maison et d'effets mobiliers d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant pour les effets mobiliers et pour la propriété foncière comptant en passant la vente. 20 0/0 devant être payés sur les lieux pour assurer la vente.

Acte de vente pardevant Jos. D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur, y inclus les taxes dues et exigibles en 1884.

17 août—17, 24, 31—7, 14, 18.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétées Améliorées et Terrains nus. Dans le Sixième et le Septième District.

Succession de feu Frédérick Fisher jr.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—No 11,641 du Dossier de la Cour.

Vente pour effectuer un partage.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur, bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI 13 septembre 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A en date du 7 août 1884, dans l'affaire de la succession de feu Frederick Fisher jr, No 11,641 du dossier de la Cour pour un partage, il sera vendu à l'encan,—

Sixième District.

•Rue Tchoupitoulas

1°—Deux certains terrains, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 81 borné par les rues Tchoupitoulas, Front, Bordeaux et Lyons, désignés par les Nos 9 et 10, qui se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à chacune des rues Tchoupitoulas et Front, sur une profondeur de 150 pieds entre lignes parallèles, le tout au pied americain. Le lot No 10 forme le coin des rues Lyons et Tchoupitoulas.

A Carrollton,

Faisant face à la rue Madison

2°—Deux certains terrains ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans la ville de Carrollton Septième District de cette ville, dans l'ilet No 136 borné par les rues Madison, Cambronne, Zimple et Quatrième, désignés par les Nos 23 et 24 qui se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Madison, sur une profondeur de 150 pieds entre lignes parallèles.

Faisant face à la rue Anne.

3°—Un terrain et demi situé dans la même ville et le même District que ceux décrits ci-dessus, dans l'ilet No 29, borné par les rues Anne, Esther, Clinton et Billère, désigné par la totalité du lot No 3 et la moitié du lot No 2 qui se touchent, le lot No 3 mesurant 30 pieds 6 pouces et 8 lignes de face et la moitié du lot No 2 (qui touche lot No 3) 15 pieds 3 pouces et 4 lignes, tous deux faisant face à la rue Anne, sur une profondeur de 142 pieds 8 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles.

Rue Jefferson.

4°—Un terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la même ville et le même district que ceux décrits plus haut, dans l'ilet No 138 borné par les rues Jefferson, Louisiana, Quatrième et Zimple, désigné par le lot No 1, mesurant 30 pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur et façade à la rue Zimple de 120 pieds et formant le coin des rues Jefferson et Zimple

Rue Hampson.

5°—Cinq terrains, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans la même ville et le même district que ceux décrits plus haut, dans l'ilet No 78, borné par les rues Hampson, Seconde, Lower Line et Canton, et désignés par les Nos 1 à 5 inclusivement qui se touchent et ont chacun une profondeur suivante:

Le lot No 1 forme le coin des rues Hampson et Lower Line et mesure 32 pieds 5 pouces de face à la rue Hampson, 16 pieds 5 pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de 107 pieds 6 pouces sur la ligne du lot No 2 et 108 pieds 8 pouces de face à la rue Lower Line. Les lots Nos 2, 3, 4 et 5 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Hampson sur une profondeur de 107 pieds 6 pouces entre lignes parallèles.

Conditions comptant au moment de passer la vente, 10 pour cent devront être payés au comptant sur les lieux pour assurer la vente. Acte de vente pardevant Ernest Commagère, notaire, aux frais des acquéreurs, y inclus les taxes dues et exigibles en 1884.

10 août—10, 17, 24, 31, sept 7, 13.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un ilet de terre de valeur.

Sur la rue Claiborne dans le Troisième District.

Maison cottage, écurie, poulailler.

Succession de Dizier Riche, décédé.

Cour Civile de District No 11,554.

Au comptant à l'Encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureaux No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 6 septembre 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant en place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, maintenant absent en congé, daté du 1er août, dossier No 11,554 pour le compte de la succession de Dizier Riche, décédé, il sera vendu à l'encan—

Un certain ilet de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 29, borné par les rues Claiborne ou St David, Robertson ou St-Jean Baptiste, Indépendance et Congress et mesure 341 pieds de face à chacune des rues Congress et Indépendance et 197 pieds 7 pouces de face à chacune des rues Claiborne et Robertson, le tout plus ou moins au pied américain

Les améliorations consistent en une maison cottage avec 6 chambres, écurie, poulailler, cuve, etc., l'ilet est cultivé comme ferme, jardin, etc bien entouré.

Conditions—Comptant en passant les titres; 10 pour cent comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant A. Doriocourt, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes dues et exigibles en 1 84.

3août—3, 10, 17, 24, 31—6 sept.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jolie Résidence-Cottage à deux corps de logis, coin des rues Laurel et Peniston—Deux terrains, rue Duel, Troisième District.

Succession de feu Peter J. Pollman.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 7252 du Dossier de la Cour.

A des conditions faciles. A l'Encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureaux, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 13 septembre 1884, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un jugement et un ordre de l'Hon A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la même Cour, Division D, maintenant absent de la ville en congé, le dit jugement rendu le 6 août 1884 et signé le 11 août 1884, pour le compte de la succession de feu Peter J. Pollman, No 7252 du dossier, à l'encan il sera vendu—

1° Deux terrains ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Laurel, Annonciation, Peniston et Gen Taylor, désignés par les Nos 1 et 2 qui se touchent et mesurent chacun 29 pieds 2 pouces de face à la rue Laurel, sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles; le lot No 1 formant le coin des rues Laurel et Peniston.

Les améliorations comprennent une résidence cottage à deux corps de logis, dont le coin est une grocerie, avec un cottage dans le fond des terrains, cuve, &c.

2° Deux terrains situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Antoine, Duel, Hope ou Espérance et Annette, désignés par les Nos 11 et 12 qui se touchent et mesurent chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Duel sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces et 2 lignes, le tout plus ou moins.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à un et deux ans, avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les autres clauses usuelles de garantie; un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux pour assurer la vente.

Actes de vente pardevant Fred. Zengel, notaire, aux frais des acquéreurs, y inclus les taxes dues et exigibles en 1884.

13 août—13 17 24 31 sept 7 13

E. F. Stockmeyer vs. Léon Meunier et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,502—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 26 août 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Toulouse, Remparts, St Pierre et Bourgogne, mesurant trente-cinq pieds cinq pouces de face à la rue Toulouse sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds, borné sur le côté droit par la propriété maintenant ou anciennement appartenant à M. Duvirac, sur le côté gauche par la propriété maintenant ou anciennement appartenant à M. Bourdin.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits voies, avantages et dépendances qui y appartiennent, ou y ayant appartenu et connu par le No 151 rue Toulouse.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

25 juil—25, 1er août, 8 15 22 26.

VENTES A L'ENCAN.

PAR GIRARDEY & CO.

Propriétés améliorées et terrains nus dans le Deuxième District.

Coin des rues Claiborne et Orléans, près du marché Tremé

—ET—

Terrain coin des rues St. Anne et Prieur

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G Friedrichs, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 6 septembre 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, il sera vendu, à l'encan—

1° Les trois résidences en bois à deux étages formant l'encoignure nord-ouest des rues Claiborne et Orléans, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Derbigny, Orléans et St Anne, ayant dans chaque corps de logis 8 chambres y compris cuisine, cuve et petite cour, hangar, etc. Elles sont situées à un ilet du marché Tremé et peuvent servir pour commerce et résidence. Elles sont louées sans bail

2° Le terrain bien situé pour bâtir, formant l'encoignure sud ouest des rues Ste Anne et Prieur dans l'ilet borné par les rues Ste Anne, Orléans, Prieur et Johnson, mesurant 38 pieds 10 pouces de face à la rue Ste Anne, 39 pieds 4 pouces de largeur dans le fond, 78 pieds 11 pouces sur la ligne de l'autre côté. Voisinage bâti à neuf et bien amélioré depuis le dernier feu.

Conditions—Un quart ou plus comptant au gré des acquéreurs, la partie à crédit à 1 et 2 ans ou 1, 2 et 3 ans, avec 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les autres clauses usuelles. un dépôt de 10 pour cent comptant pour lier la vente. Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant le notaire désigné par les encanteurs.

24août—24,30 sept 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Sixième District,

Sur le parcours du "Laurel Street Horse Car."

Succession de Mme Ann Farmer Hope

No 9457—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureau—No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 30 août 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, il sera vendu à l'encan, conformément à un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A en date du 2 janvier 1884 et rendu dans la susdite succession, les propriétés suivantes, à savoir:—

1° Un certain terrain formant le coin Sud ouest des rues Walnut et Laurel dans l'ilet borné par les rues Walnut, Constance, Laurel et Leontine; le dit lot est désigné par la lettre F, d'après un plan de L. H. Pilié, voyer, en date du 5 juillet 1874, et mesure 27 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue Walnut sur 125 pieds de profondeur et de façade à la rue Laurel 123 pieds 7 pouces et 4 lignes de profondeur sur la autre ligne latérale et 6 pieds 5 pouces et 7 lignes de largeur dans le fond.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, dépendances qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte. Les améliorations comprennent une jolie résidence (cottage) en bois à deux corps de logis ayant 4 chambres et une cuve à chaque corps de logis.

2° Trois certains terrains, situés dans le même district et le même ilet que celui décrit en premier lieu, désignés par les Nos 22 23 et 24, d'après un plan attaché à un acte passé pardevant E. Commagère, notaire, d— C. Ancoin à Mme Ann Lecoin, en date du 16 novembre 1866, selon lequel plan les dits lots mesurent chacun 25 pieds 2 pouces de face à la rue Leontine sur 138 pieds 11 pouces 7 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, plus ou moins

Les améliorations sur les dits lots comprennent les résidences (cottage) à un et deux corps de logis, récemment bâties, qui seront vendues sub divisées, d'après le plan exposé au moment de la vente.

Conditions—1/3 ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans pour billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur portant intérêt à raison de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat pour recouvrer le paiement des billets; les améliorations devant être assurées et les polices transférées aux détenteurs des billets, et un dépôt de 10 pour cent au comptant sur le prix de l'adjudication sera requis au moment de la vente. Les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1884, en sus du prix d'adjudication.

Acte de vente pardevant W. J. Castell, notaire aux frais de l'acquéreur.

26juil—26 août 2 9 16 23 30

Avis de société—Le soussigné continuera d'occuper, comme par le passé, à son ancien local No 10 rue Carondelet, des affaires d'encan et de courtage de propriétés foncières en général, d'actions et de billets, sous la raison sociale de C. E. GIRARDEY & CO. MM. George G. Friedrichs et William A. Kernaghan, ses principaux employés depuis plusieurs années, seront désormais intéressés à ses affaires et s'associent à lui à partir de ce jour, 21 juillet 1884.

Pleine de reconnaissance pour le généreux patronage qui lui a été accordé dans le passé, la nouvelle raison sociale s'efforcera de continuer à le mériter.

1er aout—1m

C. E. GIRARDEY.

ELKIN & CIE.,

100....RUE DU CANAL....100

Appellent l'attention du public sur leur vaste stock de

NATTES DE CHINE

nouvellement importées, d'une finesse extraordinaire et sans coutures.

Aussi sur un nouveau stock de

Toiles cirées, Stores, Rideaux, etc

TAPIS!

De toutes qualités à prix réduits.

31 avril—

Bandages Herniaires, Bretelles, Suspensoire pour l'abdomen, Béquilles Jambes et Bras Artificiels, Etc.

Faits sur commande et ajustés par

A. McDERMOTT,

153 rue du Camp, Nlle-Orléans.

N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous les rapports.

25avril—841 an

LA CREOLINE,

—OU—

La liqueur Malakoff des dames et des familles.

ALPHONSE WALZ,

24 et 26 rue Conti,

18mars—

Seul propriétaire et fabricant

NATTES NOUVELLES DE CHINE

A BAS PRIX.

A. Brousseau's Son,

23 et 25 rue de Chartres.

Rideaux de Dentelle à $1 50 la paire et au-dessus.

STORES DE FENETRES, TOILES-CIREES, TAPIS.

Nouveautés des derniers genres.

20 mars—1an

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLEANS

BUREAUX 92 RUE ROYALE.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

15 août 1884.

Abadie Jean	Hourné Firmin
Abadie Jean Dominique	Kappes Miss L Riquet
Abrial Jean Marie	Lemore Jules
Benoit Bencas	Laur Léopold
Beaux's Jean Marie	Lanabras Pierre et Pascal
Beldoey Lucien Charron	Lemoine Abel
Blondel Joseph	Laffite Paul
Bordes Mme	Lodwig Jacques
Brochard M. et Mme	Médus Jean Louis
Brogoul Antoine	Montagu François
Canat de Chavy Louis	Nérier Jeanne
Cases Joseph	Osouf, Vic. Apost. [du Japon
Carrière et sœurs	Petitpas, comte d'Anglade
Colin Jean Thébaut	Peirel Joseph
Cecchin Charles	Pallier Michel
Cesbron Joseph	Prudhomme Louis et André
Concy Alexandre	Prat dit Gaston Marigny
Clareton Paul	Provensal Joséphine Mouren
Cécile Mme veuve Jules Fis	Provensal Mouren P
Charvet Joseph	Provensal Mme veuve Mouren
Courtiade Jacques	Provensal Sophie Mouren
Crommen Mme Jeanne Camille	Provensal Adolphe Mouren
Charpentier Honoré	Rhétoré Clovis
Claverlie Jean Marie Louis	Rousseau Victor
Dousseaux Charles	Saint-Upery Bernard
Duclos François	Saillant Ephraïne
Dumas Pierre	Sarcoucy Angéline
Dufort Henri	Schwartz Mme née Madeleine Rapp
Dasat Dominique	Serbet Louis
Dupas Ernest, Césaire et Adonis	Save Bernard
Engster Marie Fidèle	Schmitz M J
Engster Mme née F Collard	Terrasse
Fourcade St Cyr	Ternand Baptiste
Fort Poey Jean	Vogelsuit Marguerite
Faure Casimir Sylvestre	Villeneuve Henri de
Gaillard Alphonse	Willems Edouard
Goubiane Pierre	
Genin J	
Gerde Jean Marie	
Guérin Michel	

La Nlle-Orléans, le 15 août 1884.

Le Consul Général chargé du Consulat,

Vicomte PAUL D'ABZAC.

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. V. GOURDAIN

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureau No 56 rue Royale—SAMEDI, 6 septembre 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, la propriété ci-après décrite sera vendue, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Port, Casacalvo, St Ferdinand et Architectes, mesurant 26 pieds 1 pouce de face à la rue Casacalvo sur une profondeur de 138 pieds 1 pouce et 3 lignes entre lignes parallèles, et 26 pieds 3 pouces de face à la rue des Architectes.

Conditions—Une moitié comptant et le reste à un an de crédit pour billet d'acquéreur, avec privilège et h n de vendeur, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, avec toutes les clauses usuelles de garantie.

L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1884, en sus du prix de son adjudication, et devra faire un dépôt de 10 pour cent au comptant sur les lieux au moment de l'adjudication

Acte de vente pardevant Antoine Doriocourt, notaire, aux frais de l'acquéreur.

24août—23,30 sept 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Joseph Prints.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E—No 11 739.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureau, No 56 rue Royale—SAMEDI, septembre 1884 à midi, à la Bourse d'encan St Charles, rue St-Charles entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du er août 1884 il sera vendu à l'encan pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Enuire, Casacalvo, Desiré et Morgan, mesurant 30 pieds de face à la rue Enuire sur une profondeur de 120 pieds 7 pouces entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.

L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1884, en sus du prix de son adjudication, et fera un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Antoine Doriocourt, notaire aux frais de l'acquéreur.

2 aout—2 9 16 23 30 sept.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Francis H. Hatch.

No —, 22e Cour Judiciaire de District pour la Paroisse de Jefferson.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur Bureau No 17 rue Carondelet MARDI, le 26 août 1884, à midi et demi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. M. Hahn, Juge de la 22e Cour Judiciaire de District pour la paroisse de Jefferson, en date du 13 août 1884, il sera vendu à l'encan—

Trente-neuf (39) Actions de la New Orleans Sugar Shed Company

Conditions—Comptant avant le transfert.

15 août—15 24 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur, soit pour maison de commerce, soit pour résidence, près du terrain de l'Exposition.

Succession d'Euphemia Berthaud, femme de B. R. Codey.

No 3148—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 30 août 1884 à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, en la ville de la Nlle Orléans en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, signé le 24 juillet 1884, il sera vendu à l'encan—

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet borné par la ligne de la propriété de Foucher de Circé, maintenant le Parc Supérieur de la ville, les rues Live Oak ou Constance, Calhoun et Laurel. Le dit portion de terre formant l'encoignure des rues Calhoun et Live Oak ou Constance, et mesure 144 pieds 7 pouces 7 lignes de face à la rue Calhoun sur une profondeur et façade à la rue Live Oak ou Constance de 1?? pieds ? pouces plus ou moins. Les améliorations consistent en une résidence en bois à un étage couverte en ardoises, ayant huit chambres, etc.

Conditions—Pour une somme, pas moins de trois mille dollars. Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans en billets garantis par privilège de vendeur et hypothèque sur la propriété vendue payables à un et deux ans, avec intérêt de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. Les billets devront être assurées dans une police valeur jusqu'au montant total et une clause de cinq pour cent d'honoraires d'avocat seront payés par l'acquéreur en cas de procès pour le recouvrement des dits billets non payés à échéance. L'acquéreur paiera et assumera en sus de ses taxes et un dépôt de dix pour cent au moment de la vente

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Charles Bélle, notaire.

27juil—27 —3, 10, 17 24, 30août

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur au coin des rues Adèle et Rousseau, Quatrième District.

Succession de feu John Harney et pour le compte des parties intéressées.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 9171 du dossier de la Cour.

A des conditions faciles, à l'encan.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur—Bureau, 9 rue Carondelet—SAMEDI, 13 septembre 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, siégeant au lieu de l'Hon. F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, maintenant en congé, en date du 5 août 1884, Dossier No 9171, de la Cour, dans l'affaire de feu John Harney, à l'encan, il sera vendu—

Un certain terrain de valeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Adèle, Josephine, Rousseau et St Thomas, mesurant 44 pieds de face à la rue Adèle sur une profondeur et façade à la rue Rousseau de 61 pieds, le tout plus ou moins entre lignes et formant le coin des rues et formant une partie du lot primitif No 4, sur un plan du voyer de la ville, en date du 9 novembre 1830, et d'après lequel plan fait par John F. Braun, voyer, en date du 8 avril 1856, et maintenant exposé au lieu de la vente.

Les améliorations comprennent une résidence cottage en bois recouverte en ardoises, servant de grocerie et de résidence et louée au prix nominal de $20 par mois et désignée par le No 3 rue Rousseau. Ce coin de valeur est un des plus désirable comme emplacement d'affaires ou comme emplacement de résidence dans un voisinage très peuplé, et sera vendu aux conditions suivantes:

Termes—La moitié ou plus comptant, le reste à douze mois avec 8 pour cent d'intérêt de la date jusqu'à parfait paiement, les billets devant porter hypothèque spéciale avec privilège de vendeur sur la propriété vendue et toutes les autres clauses usuelles de garantie, 10 pour cent au comptant sur les lieux pour assurer la vente.

Acte de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais de l'acquéreur, y inclus les taxes dues et exigibles en 1884

9 août—9 16 23 30 sept 6 13

Avis aux Créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Hansell & Webster vs Leurs Créanciers — No. 11,944.

ORDRE DE COUR—Qu'une assemblée des créanciers de Hansell & Webster ait lieu, et soit convoquée pardevant Benjamin Ory, notaire de cette paroisse, le 2e jour de septembre 1884, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer et de prendre en considération l'opposition du dit pétitionnaire pour un sursis; que James D Coleman, avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents et que dans l'intervalle toutes les procédures judiciaires contre les biens et les personnes des dits pétitionnaires soient arrêtées.

Nouvelle Orléans, 14 août 1884.

W. T. HOUSTON, Juge

Pour copie conforme:

GEO P. CARE AR Député Greffier.

15 août—31 et 30 j.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

W. C. Shepard contre ses créanciers — No 11,863.

ORDRE DE COUR—Qu'une réunion des créanciers de Wm C. Shepard, le pétitionnaire, soit convoquée et ait lieu pardevant John Bendernagel, Esq, notaire de cette ville, le SAMEDI 30me jour d'août 1884, à 11 heures du matin, pour délibérer et se prononcer sur la demande d'atermoiement faite par le pétitionnaire, et que, F. L. Richardson Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, en attendant, que toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit William C. Shepard, soient suspendues

Nouvelle-Orléans, 28 juillet 1884.

(Signé) W. T. HOUSTON.

Juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, maintenant absent en congé.

Pour copie conforme,

JAS. D RANKIN, Député Greffier.

29 juil—3 fois en 30 jours

Tombes à vendre.

DANS le cimetière St Louis rue Esplanade, Construction de TOMBES en marbre et en briques à des prix modérés, réparation de tombes à des prix également modiques; aussi avendre, une tombe en granite à très bas prix.

S'adresser à FLORVILLE FOY, Rue des Remparts No 83

5juin—3m—Dim Mer.Ven.

Agence d'Emigration Française

LE SOUSSIGNÉ a ouvert à St-Paul, Minnesota, une agence d'émigration française. Il sollicite les ordres de MM. les planteurs de la Louisiane qui auraient besoin d'ouvriers ou de fermiers. Ceux qui auraient des terres à vendre ou à céder à quelque condition que ce soit, son priés de s'adresser à lui, en lui envoyant les renseignements nécessaires.

F. C. BOUCHER, Directeur, 104 E. Third street, Presley Block, St-Paul, Minn.

19av

F. JAHNKE,

(Breveté pour la Louisiane).

PAVAGE EN PIERRE ARTIFICIELLE DE SCHILLINGER.

Importateur et marchand de Pierres plates allemandes et de North River pour pavage, curb stone, ciment de Portland, TUILES, COQUILLES ET SABLE.

Nos 208 et 210 rue Delord,

Entre Baronne et Carondelet.

MaraisStreetSteam Brewery

H. F. STURCKEN,

80, 82, 84 et 86 RUE MARAIS,

Entre Conti et St.-Louis,